

FAQ 2024 – Coordonnateur en Santé et Sécurité

Quelles seront les prochaines cohortes ?

Vous trouverez les dates des prochaines cohortes sur notre site.

Quand sera la date de la prochaine séance d'information ?

Les dates officielles sont annoncées directement sur la page de la formation.

Comment dois-je soumettre mon dossier de candidature ?

Pendant la période d'ouverture des candidatures, vous devrez soumettre votre dossier en ligne via la section dédiée sur notre site web. Le portail d'inscription sera accessible uniquement à partir de la date spécifiée. Veuillez noter que les candidatures envoyées par courriel ne seront pas acceptées.

[COORDONNATEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

Quelles seront les informations que je recevrai en m'inscrivant sur la liste d'attente ?

Vous recevrez les alertes concernant l'ouverture des prochaines admissions. Il arrive que ces informations soient logées dans votre boîte de courriels indésirables. Pour éviter cela, nous vous invitons à ajouter le Collège Ahuntsic dans votre liste de contacts.

Est-ce que je réponds aux conditions d'admissions si j'ai seulement un DEP ?

Les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles relié au domaine de la construction sont invités à déposer leur candidature.

Est-ce que je peux être exempté de certains cours si j'ai de l'expérience ou une formation en santé et sécurité au travail ?

Tous les candidats suivent le même parcours et doivent compléter les 240 heures de formation pour obtenir l'attestation de coordonnateur en santé et sécurité.

Est-ce obligatoire de faire un stage lors du dépôt de dossier ?

Non. Le stage n'est plus une exigence pour l'obtention de votre attestation de coordonnateur en santé et sécurité au travail.

Quels sont les préalables (conditions d'admissions) ?

Vous êtes invités à consulter les conditions d'admission sur notre page web :

[COORDONNATEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ](#)

À quoi ressemble le test de français ? Comment s'y préparer ?

Le test de français n'est pas nécessaire pour les candidats ayant fait des études postsecondaires. Si vous avez uniquement un DES, DEP, vous serez automatiquement convoqués pour un test de français.

Vous pouvez vous préparer en consultant ces ressources :

Https ://www.collegeahuntsic.qc.ca/services-aux-étudiants/francisat-ion-fracas/exercices.

FAQ 2024 – Coordonnateur en Santé et Sécurité

Quelles peuvent être les deux formations complémentaires demandées ?

Toutes formations reconnues en SST, voir notre site pour avoir des exemples.

Quelles sont les étapes après le dépôt de mon dossier ?

Si votre dossier est complet et que vous répondez à tous les critères d'admissibilité, vous recevrez un courriel vous invitant à vous présenter à une entrevue de sélection.

Si vous n'avez pas de diplôme postsecondaire dans un programme enseigné en français, vous aurez à réaliser un test de français (en ligne).

À quel moment les frais de la formation devront-ils être déboursés ?

Les frais sont payables avant le début de la formation et sont non remboursables. Le paiement se fait directement en ligne et ne peut être morcelé.

Est-ce qu'il y a des frais à débourser pour l'admission ?

Il y a des frais remboursables de 30\$ à débourser lors du dépôt de dossier.

Est-ce que ces frais sont déductibles d'impôt ?

Les formations non créditées ne sont pas admissibles à la Loi sur les crédits d'impôt.

Est-ce que la formation est admissible aux prêts et bourses ?

Non. La formation n'est pas admissible aux prêts et bourses.

Est-ce que la formation se fait en ligne ?

La formation est offerte majoritairement en ligne, dont 1 semaine en présentiel au Collège.

Quel est l'horaire des cours ?

L'horaire des cours est du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Quelle est la durée de la portion théorique de la formation ?

240 heures (8 semaines).